

Commission des Affaires sociales du Mercredi 9 octobre 2013 Après-midi

03 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la ministre de l'Emploi sur "le statut des apprentis" (n° 18909)

03.01 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le président, madame la ministre, les employeurs manquent de main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans les métiers techniques. Près de 90 % des apprentis qui ont suivi une formation IFAPME trouvent un emploi dans les six mois après la fin de leurs études.

Encore faut-il que l'harmonisation du statut des apprentis, réclamée depuis longtemps par les PME, soit efficiente. Il n'est pas logique que ces derniers n'aient pas tous les mêmes dispositions dans leurs contrats, que leur rémunération varie autant que l'intervention réclamée au patron maître de stage.

Les inconvénients de la multiplicité des dispositifs sont flagrants: manque de lisibilité pour les employeurs qui ne s'y retrouvent pas et donc se détournent, concurrence stérile entre les organismes de formation, démarchages incessants auprès des entreprises et ni programmation ni vision des besoins.

En mai 2011, le Conseil national du Travail (CNT) et le Conseil central de l'Économie (CCE) ont plaidé ensemble pour un socle fédéral simple, juridiquement sûr et transparent. Pourriez-vous nous dire où en est ce processus?

En janvier 2012 vous évoquiez des contacts à prendre avec vos collègues des Régions et Communautés. Pouvons-nous savoir où en sont ces travaux?

Il était question également de concertation avec votre collègue, ministre en charge des Affaires sociales? Y aurait-il un blocage? Dans l'affirmative, sur quel point cela bloque-t-il, alors que cela ne devrait rien coûter?

03.02 Monica De Coninck, ministre: Monsieur le président, en ce qui concerne la suite à donner à l'avis conjoint du Conseil national du Travail et du Conseil central de l'Économie du 25 mai 2011, la décision a été prise, en concertation avec ma collègue des Affaires sociales, de s'inscrire dans la logique de la réforme de l'État dont les textes légaux ont récemment été déposés au parlement. Ainsi, les initiatives fédérales se limiteront à l'élaboration d'un statut uniformisé pour les bénéficiaires d'une formation en alternance au niveau de la sécurité sociale.

Au niveau fédéral, il ne sera pas donné suite au deuxième volet de l'avis du CNT et du CCE, à savoir la création d'un socle minimal commun en droit du travail. En effet, la réforme de l'État envisagée prévoit que les Communautés deviendront entièrement compétentes pour tout ce qui concerne la formation en alternance. Il est donc laissé aux bons soins des Communautés d'élaborer un statut uniforme en droit du travail.

D'ailleurs, il est à noter que cet exercice se trouve déjà dans une phase très avancée au niveau de la Communauté française et de la Région wallonne, où les statuts existants seront fusionnés dans un contrat unique d'alternance. En Communauté flamande, un groupe de travail technique se penche également sur la création d'un statut unique pour tous les types d'apprentissage en milieu professionnel.

Avec ma collègue, Mme Onkelinx, nous comptons déposer un projet de loi encore cette année-ci pour que le statut de sécurité sociale uniformisé puisse entrer en vigueur à la

même date que le transfert des compétences dans le cadre de la réforme de l'État.

Je tiens à souligner que tout au long des travaux préparatoires, mes collaborateurs et services ont toujours pu compter sur la collaboration très précieuse et hautement appréciée des collaborateurs et services qui relèvent de ma collègue la ministre des Affaires sociales.

Une première concertation avec les représentants des pouvoirs régionaux a déjà eu lieu. D'autres rencontres suivront afin de clarifier certains détails et, si nécessaire, d'apporter quelques retouches au texte réglementaire en préparation.

03.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je me réjouis que le dossier avance et j'entends que le deuxième volet, qui sera porté par les Communautés, vous "échappe" en quelque sorte. Nous sommes toujours à la recherche de solutions pour donner du travail ou remettre les personnes sur le chemin du travail. Voilà un moyen vraisemblablement peu coûteux qui permettra à des personnes qualifiées pour des métiers manuels de reprendre le chemin du travail.

L'incident est clos.